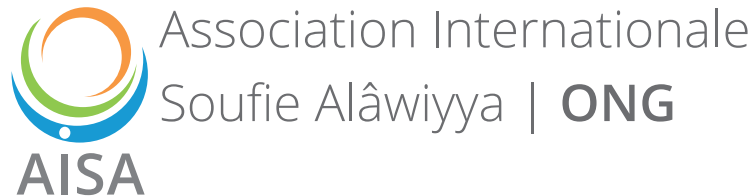


DÉCLARATION DE PARIS

PARIS (FRANCE), LE VENDREDI 19 MAI 2017



JOURNÉE INTERNATIONALE DU VIVRE ENSEMBLE

Contribution à l'effort mondial pour l'atteinte des 17 objectifs de développement durable
« Éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous »



 **OBJECTIFS** DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

17 OBJECTIFS POUR TRANSFORMER NOTRE MONDE

**Contribution à l'effort mondial pour l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable
« Éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous »**

PARIS (FRANCE), LE VENDREDI 19 MAI 2017

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT :

- La Charte des Nations unies - 1945,
- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme - 1948,
- La Convention sur les droits politiques de la femme - 1954,
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes - 1979,
- La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale - 1963,
- La Déclaration sur l'élimination de toutes formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction - 1981,
- La Déclaration sur la participation des femmes à la promotion de la paix et de la coopération internationale - 1982,
- La Déclaration sur les droits des peuples à la paix - 1984,
- La Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement - 1992,
- La Déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international - 1994, et sa Déclaration complémentaire de 1996,
- La Déclaration et Programme d'action sur une culture de la paix - 1999,
- La Déclaration du Millénaire - 2000,
- La Déclaration de Johannesburg sur le Développement Durable - 2002,
- La Déclaration finale de Rio+20 - 2012,
- La Résolution des Nations unies 1996/31 : Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations unies et les Organisations Non Gouvernementales - 1996,
- La Déclaration du G20 sur la lutte contre le terrorisme - 2015,
- La Charte de la Francophonie - 2005,
- La Déclaration d'Oran de l'Organisation Non Gouvernementale Association Internationale Soufie Alawiyya (AISA) - 2014,

AYANT ATTENDU QUE :

- l'Organisation Non Gouvernementale Association Internationale Soufie Alawiyya (AISA), détenant depuis 2014 **le Statut Consultatif Spécial** accordé par le Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), adhère à la Charte des Nations unies et aux dispositions de la Résolution des Nations unies 1996/31 relative aux Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations unies et les Organisations Non Gouvernementales ;

- l'Organisation Non Gouvernementale Association Internationale Soufie Alawiyya (AISA), s'est réunie régulièrement, en cycle de conférences, festivals, séminaires, mouvements de jeunesse et ateliers-workshop depuis 2009, avec le Centenaire de l'ordre soufi Alawi célébré à Mostaganem (Algérie) reconnu par l'UNESCO comme une école pour la tolérance et la convivialité interreligieuse (191 EX/32, 17 avril 2013, p. 2) et se poursuivant, jusqu'en 2017, à Paris (France) en atelier de travail-workshop, en ce jour ;
- l'Organisation Non Gouvernementale Association Internationale Soufie Alawiyya (AISA), s'est régulièrement réunie en réseau, dans le cadre du cycle de conférences et ateliers-workshop, en divers territoires de la Planète ;

À savoir, en Afrique, en **2009**, à **Mostaganem** (Algérie) ; en Europe, en **2010**, à **Genève** (Suisse) ; en Amérique du Nord, en **2011**, à **Montréal** (Canada) ; en Asie, en **2012**, à **Bursa** (Turquie) ; en Amérique du Nord, en **2013**, à **Québec** (Canada) ; en Afrique, en **2014**, à **Mostaganem, Oran** (Algérie) ; en Europe, en **2014**, à **Paris** (France), en **2014**, à **Cannes et Toulouse** (France), en **2015**, à **Drancy** (France) ; en Asie, en **2016**, à **Istanbul** (Turquie) ; en Amérique du Nord, en **2016**, à **New York** (États-Unis), en **2016** à **Montréal** (Canada).

AFFIRMANT QUE :

- le « **Réseau informel pour le Vivre Ensemble dans les Territoires adhérents, associés, observateurs ou invités spéciaux à la Francophonie** » (**Réseau Synergie 17 ODD**) est fondé ce jour, le vendredi 19 mai 2017, par l'Organisation Non Gouvernementale Association Internationale Soufie Alawiyya (AISA) ;
- le Réseau « **Synergie 17 ODD** » est un réseau ouvert et riche de parties-prenantes qui adhèrent à un socle de valeurs communes inspirées, en tout premier lieu, par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme - 1948, par la Déclaration sur l'élimination de toutes formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction - 1981, par la Déclaration sur la participation des femmes à la promotion de la paix et de la coopération internationale - 1982, par la Déclaration sur le droit des peuples à la paix - 1984, et par les différentes déclarations visant à éliminer le terrorisme ; la Déclaration finale de Rio+20 - 2012, et par le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le 25 septembre 2015, visant à promouvoir les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) pour lutter contre les inégalités sous toutes ses formes, éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous, dans le cadre d'un nouvel agenda de développement durable sur 15 ans.
- le Réseau « **Synergie 17 ODD** » s'articule autour de représentants :
 - d'Organisations à but non lucratif impliquées, au plus haut niveau, dans **au moins un objectif** parmi les 17 Objectifs préconisés par le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 ;
 - d'États et de collectivités territoriales des **Etats-membres ou non membres** de la Francophonie ayant une politique ferme de Développement Durable et d'actions pour le **Vivre Ensemble** ;
 - du Secteur privé composé d'entreprises ayant au sein de leur politique managériale une démarche validée de **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)**, ayant pour objectif la sensibilisation aux enjeux du **Vivre Ensemble**, de la non-discrimination et de la **promotion de la diversité** sous toutes ses formes ;
 - d'Organisations spirituelles, religieuses ou areligieuses œuvrant pour **la paix et le Vivre Ensemble** ;
 - et, majoritairement de Citoyen(ne)s adhérent(e)s aux valeurs du Réseau « **Synergie 17 ODD** », qu'ils soient anonymes ou au parcours notablement reconnu ;
- le Réseau « **Synergie 17 ODD** » souhaite se joindre aux parties prenantes désireuses de promouvoir les 17 Objectifs de Développement Durable ODD ;
- les partenaires du Réseau « **Synergie 17 ODD** » promeuvent la diversité culturelle, religieuse ou areligieuse et souhaitent approfondir le développement de la culture de Citoyenneté du monde, promouvoir les valeurs de tolérance, d'ouverture et agir dans le sens du rapprochement entre les peuples, de la paix et du **Vivre Ensemble** ;

- le Réseau « **Synergie 17 ODD** » lutte contre la fracture numérique, culturelle et éducative et lutte également contre la fracture d'accessibilité aux droits fondamentaux de l'homme et des peuples ;
- le Réseau « **Synergie 17 ODD** » a décidé d'agir dans les zones en besoin de développement ;
- le Réseau « **Synergie 17 ODD** » adhère à l'esprit de la Charte de la Francophonie éditée par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) dans le cadre de son champ d'action territorial, et veut agir en matière de coopération internationale, en soutenant les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- le Réseau « **Synergie 17 ODD** » souhaite développer des partenariats avec les États et collectivités territoriales, les acteurs institutionnels et privés dans les territoires où ses actions se développent ;
- les partenaires du Réseau « **Synergie 17 ODD** », ayant des besoins de développement sur leur territoire, souhaitent mutualiser leurs moyens et compétences entre eux et avec le monde de la Société civile à but non lucratif et le monde des entreprises citoyennes (RSE) luttant contre les discriminations sous toutes leurs formes ;
- les partenaires du Réseau « **Synergie 17 ODD** » sont engagés contre les discriminations faites aux femmes et souhaitent renforcer davantage la place de la femme au sein de la Société civile, en lui donnant plus de visibilité et d'audibilité dans l'objectif de construire ensemble une société collective, multiple et modérée ;
- les partenaires du Réseau « **Synergie 17 ODD** » accordent une place importante à la lutte contre la radicalisation et à la lutte contre les discriminations fondées sur la religion, les croyances ou les convictions et appellent à la construction d'une communauté humaine capable d'aider ses membres à rejeter les idéologies violentes et de s'épanouir dans le respect des différences de tous. Ils renouvellent aussi leur attachement à l'article 18 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui proclame, en particulier, le droit pour chaque personne à « la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites » ;
- les partenaires du Réseau « **Synergie 17 ODD** » œuvrent ensemble pour la préservation du patrimoine historique, spirituel, matériel et immatériel de dimension locale ou universelle, afin que la personne humaine de demain soit l'héritière de la transmission de cette connaissance millénaire léguée par les générations précédentes ;
- les partenaires du Réseau « **Synergie 17 ODD** », déjà engagés dans des projets de rapprochement des populations francophones et d'ailleurs, souhaitent intégrer davantage le réseau mondial d'une Francophonie ouverte sur le monde ;
- les partenaires du Réseau « **Synergie 17 ODD** » veulent rendre accessible à leur population les programmes de formation, d'accès à la culture, notamment, par le biais des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), dans cette Société de la connaissance et du savoir, et ainsi favoriser le rapprochement entre les peuples et les cultures.

NOUS, MEMBRES DU RÉSEAU INFORMEL, « SYNERGIE 17 ODD »,

RAPPELANT les principes proclamés dans la Charte des Nations unies, selon lesquels la reconnaissance de la dignité et de la valeur inhérentes à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,

AVONS DECIDÉ D'ASSOCIER NOS EFFORTS POUR RÉALISER CES DESSEINS

PROCLAMANT, solennellement, la DÉCLARATION DE PARIS, comme un idéal à atteindre dans un esprit de partenariat et de respect mutuel,

APPELANT les États-membres des Nations unies à introduire auprès de l'Assemblée Générale des Nations unies, et dans l'agenda de l'Organisation des Nations unies la « **JOURNÉE INTERNATIONALE DU VIVRE ENSEMBLE** »,

ET À CES FINS

Nous, membres du réseau informel, « **SYNERGIE 17 ODD** », par l'intermédiaire de nos représentants, réunis en la ville de Paris, et munis de pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, avons adopté la présente, dont les articles figurent ci-après :

ARTICLE 1

La présente Déclaration de Paris est notre cadre de référence commun, afin que dans la volonté de maintenir le développement harmonieux et durable des territoires, tous les individus et tous les organes de notre réseau, ayant la présente Déclaration de Paris constamment à l'esprit, s'efforcent, par des actions concertées, de développer le respect de ces valeurs et d'en assurer, par des mesures et initiatives progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application effective.

Cette dynamique s'appuie sur une stratégie de développement dite « **STRATÉGIE DE PARIS** ».

ARTICLE 2

Nous, partenaires-signataires, considérons les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), comme système de valeurs et de référence claire de notre réseau.

ARTICLE 3

Nous, partenaires-signataires, appuyons notre démarche sur :

1. *L'élaboration et la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la culture de la paix et de la sensibilisation à l'importance du rôle de la paix sur la prospérité, l'harmonie et la vie de la famille humaine,*
2. *Le développement d'initiatives et d'actions individuelles et collectives en vue de la détection et de la prise en charge précoce des facteurs pouvant conduire à la radicalisation et à la violence,*
3. *La création de réseaux pédagogiques, didactiques et de pôles de réflexion au profit des acteurs en charge de l'éducation et de la jeunesse,*
4. *La constitution de groupes de travail sectoriel dans le domaine des droits des femmes et de la réduction des inégalités en général et entre les hommes et les femmes en particulier.*

ARTICLE 4

Nous, partenaires-signataires, sommes convaincus que toutes les parties prenantes à la présente Déclaration de Paris doivent mutualiser leurs moyens et compétences pour faire face aux profondes transformations dues à l'augmentation alarmante des barrières idéologiques, de la radicalisation religieuse et des replis identitaires partout dans le monde.

ARTICLE 5

Nous, partenaires-signataires restons convaincus que la dynamique du développement humain est caractérisée par la prééminence des rôles de la diversité, de la jeunesse et de la place de la femme dans un rapport constructif entre genres, générations, territoires et cultures. Dans le même mouvement, le développement de la Société civile actuelle doit mettre un accent particulier sur la promotion des figures féminines méconnues ou tombées dans l'oubli, rendre audible la voix des femmes au sein des institutions officielles et des manifestations sociétales et à donner à tous les groupes discriminés et minoritaires une écoute et une protection effective contre les discriminations à leur rencontre.

ARTICLE 6

Nous, partenaires-signataires étant imprégnés et conscients des enjeux de notre époque, nous engageons à agir dans l'esprit de la présente Déclaration de Paris dans le respect de la Charte des Nations unies. Fervents défenseurs du dialogue entre les Civilisations fondé sur des valeurs communes universellement reconnues, nous nous engageons à mettre en place des actions, notamment, dans les domaines de l'éducation, de la préservation de la diversité culturelle, et du patrimoine, des sciences, de la communication et des médias. De plus, déterminés à protéger l'écosystème planétaire, le règne du vivant et à agir pour la sauvegarde de l'Humanité, nous nous engageons à oeuvrer à réunir les conditions de nature à promouvoir et à atteindre les **17 Objectifs de Développement Durable (ODD)**.

ARTICLE 7

Nous, partenaires-signataires, nous nous engageons, à promouvoir la reconnaissance par les Nations unies de la **Journée internationale du Vivre Ensemble** et à nous concerter chaque année, pour faire de cette Journée un moment de communion de notre réseau informel et de célébration de la culture de la paix dans le respect de la diversité culturelle et des convictions religieuses ou areligieuses. Cette Journée sera l'occasion d'exprimer notre solidarité et notre désir de **vivre et d'agir ensemble**, dans nos différences et notre diversité, en partageant ainsi les valeurs de paix et d'aspiration à une prospérité répartie équitablement, pour construire un monde durable et solidaire, l'un avec l'autre et non pas l'un contre l'autre.

EN FOI DE QUOI les premiers signataires, dûment habilités, ont signé la présente Déclaration,

FAIT à Paris, le vendredi dix-neuf mai deux-mille dix-sept.

اليوم
العالمي
للمعاشية



AISA
ONG Internationale

AISA ONG Internationale

65 Rue Georges Danton, 93700 Drancy, FRANCE

info@aisa-ong.org
www.aisa-ong.org